

**Objet : Mission CSPS – Travaux de réhabilitation appartement incendié
à Latour-Bas-Elne**

**D
E
C
I
S
I
O
N**

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-630 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 30-8°,

Vu l'article L 5211/10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 9 avril 2014, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché de services pour une mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'appartement sise rue du Château à Latour-Bas-Elne ayant subi un incendie,

Considérant le montant estimatif à 1 500,00 euros HT et inférieur à 25 000 euros HT,

Considérant que la collectivité a satisfait aux obligations définies dans le règlement intérieur des marchés publics pour ce type de marché et ce montant,

Considérant l'offre de TECHNIBAT (3 rue de la Lucques – 66200 LATOUR-BAS-ELNE), pour un montant de 1 600,00 euros HT (soit 1 920,00 euros TTC).

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec TECHNIBAT un marché de services pour la mission CSPS dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'appartement sise rue du Château à Latour-Bas-Elne ayant subi un incendie.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, soit 1 600,00 euros HT (1 920,00 euros TTC) est inscrit au budget principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

4 NOV. 2019

**Le Président
Thierry DEL POSO**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20191104-2019-10-25D-AU
Date de télétransmission : 04/11/2019
Date de réception préfecture : 04/11/2019